

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26  
Présents : 15  
Absents : 11  
- dont suppléé : 1  
- dont représentés : 8  
Votants : 24  
- dont « pour » : 22  
- dont « contre » : 0  
- dont abstention : 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le six novembre deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe (*départ après la question n°26*), GARNIER Louis Gabriel, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, CAPEL Denis

**EXCUSES** : Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. ISOARD Bernard, REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Envoyé en préfecture le 13/11/2020  
Reçu en préfecture le 13/11/2020  
Affiché le 16.11.2020  
ID : 004-200072304-20201112-D2020154-DE

**Délibération n° 2020/154**

**OBJET : REGIE UBAYE SKI - COMPLEMENTS DE TARIFS HIVER 2020-2021-  
SITE DU SAUZE.**

Le Conseil de Communauté,

**VU** les délibérations n°2020/76 et n°2020/77 du 30 juillet 2020 fixant les tarifs hiver 2020-2021 du site du Sauze ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de prévoir un tarif à destination des utilisateurs des remontées mécaniques en situation de handicap ;

**VU** l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Ubaye Ski réuni le 4 novembre 2020 ;

Sur Proposition de Mme Elisabeth JACQUES, Vice Présidente,  
Après délibéré,

**A la majorité des membres présents,**

**M. GARNIER Louis-Gabriel s'étant abstenu pour lui-même ainsi que pour Mme MATTERA Wendy dont il a le pouvoir.**

- **FIXE** les tarifs complémentaires suivants :

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP	
sur présentation d'une carte CMI en cours de validité	
skieur, présent lors du retrait du forfait	remise de 50 % sur le tarif adulte sur les forfaits : saison super primeur (pas de date limite de vente), journée et piéton
accompagnant (si la carte CMI mentionne le besoin d'un accompagnant) présent lors du retrait et âgé d'au moins 16 ans, limité à 1 accompagnant maxi. par skieur handicapé	remise de 50 % sur le tarif adulte sur les forfaits : journée et piéton

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

C.C.V.U.S.P.  
2020



La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT

Séance du 12 novembre